

MBE TOULOUSE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 16 Avenue Charles de Gaulle
Batiments 14 et 15
31130 BALMA
537 641 094 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quinze décembre,
A seize heures,

Les associés de la Société MBE TOULOUSE, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 1 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présentes :

- **La Société FIDUCIE CONSULTANTS**, représentée par son Président, Monsieur Dominique CORNIER, titulaire de 490 parts sociales en pleine propriété,
- **La Société FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT**, représentée par son Gérant, Monsieur Dominique CORNIER, titulaire de 510 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique CORNIER, associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Dominique CORNIER et Madame Isabelle POSTEL, gérants non associés sont présente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Décision de ne pas remplacer Madame Isabelle POSTEL, cogérante démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Isabelle POSTEL de ses fonctions de cogérante à compter du 31 décembre 2025 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

<i>Monsieur Dominique CORNIER</i>

<i>Madame Isabelle POSTEL</i> <i>« Bon pour démission des fonctions de gérante »</i>
